

quarante, et dans quelques années on serait encore plus étonné de ne plus l'y trouver.

La critique et le roman se disputent le fauteuil du vaudevilliste Scribe, et il est difficile de dire qui l'emportera de M. Guvillier-Fleury, ou de M. Octave Feuillet. M. Camille Doucet est aussi sur les rangs. On rapporte que le défunt avait dit à ce dernier : je voterai pour vous dès que vous ne serez plus fonctionnaire. — Vous vous engagez beaucoup, avait-on dit à l'auteur du *Verre d'eau*. — Je ne m'engage point du tout, répliqua-t-il malicieusement, car alors il n'aurait plus que ta voix.

— On rapporte ce qui suit au sujet de la vente du dernier roman de M. Victor Hugo, intitulé les *Misérables* :

« M. Victor Hugo a vendu et transféré à MM. Lacroix et Cie, pour le terme de douze années, l'usage et la propriété des *Misérables*, avec le droit de traduire et de publier autant d'éditions et d'exemplaires qu'ils voudraient, moyennant la somme de 12,000 livres sterl. (300,000 fr.)

« Une autre maison avait offert 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.), pour avoir la propriété toute entière des *Misérables*; mais la proposition de MM. Lacroix et Cie a été préférée.

— M. de Kerjean, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, au sujet de la critique faite par un des écrivains du *Siecle* d'un livre de M. Louis de Lancel : « Essais de critique en Province », s'est permis d'adresser aux superbes écrivains de la grande métropole les remontrances suivantes : « *Faites tous vos vers à Paris*, disait Voltaire. *Il est impossible de faire de la critique en Province*, écrivait récemment l'un des rédacteurs du *Siecle*. N'en déplaise à Voltaire, on peut faire de beaux vers ailleurs qu'à Paris. Victor de Laprade à Lyon, Antran en Provence, Reboul à Nîmes, Violleau à Morlaix, Hippolyte Minier à Bordeaux, en font d'excellents, et je me rappelle en avoir lu, il y a quelques années en Belgique, qui étaient admirables, bien qu'ils eussent été composés loin de Paris et même loin de la France; ils étaient signés de l'auteur des *Contemplations* ou je vous engage cependant à ne point les chercher; vous ne les y trouveriez pas.

« Le jugement prononcé par M. le critique parisien contre la critique de province, me paraît également sujet à appel. En effet, la situation de ce dernier, étranger à toutes les coteries entre lesquelles se partage le monde des lettres; inconnu des auteurs qu'il examine et ne les connaissant pas, dégagé par conséquent de toute influence favorable ou hostile, présente toutes les garanties d'impartialité que l'on peut désirer, garantie qu'il est presque impossible de rencontrer chez le critique de Paris, qui vit dans le même milieu que ses justiciables.

Après avoir fait l'examen du livre de M. de Lancel, M. de Kerjean prend à partie le prince de la critique parisienne, Sainte-Beuve, et montre ses étranges variations en ce qui concerne trois des plus grands écrivains du siècle, Chateaubriand, Victor Hugo et Béranger. Cette confrontation de M. Sainte-Beuve avec lui-même ne laisse pas que d'être très piquante; et l'article de M. de Kerjean a d'autant plus de valeur qu'il sait en même temps faire et rendre justice.

« L'auteur des *Causeries du lundi* a un talent que je goûte pour ma part autant que personne et que je n'ai nulle envie de contester. Ses analyses sont pleines de finesse, son esprit est ingénieux et délicat, et ses connaissances littéraires sont aussi étendues que profondes. Comment donc se fait-il que, possédant de si rares qualités et d'aussi précieux avantages, M. Sainte-Beuve soit sans autorité sérieuse et que ses éloges comme ses blâmes soient sans conséquence et sans portée? C'est que chez lui le caractère n'est pas à la hauteur du talent, et qu'à le voir, courtisan infatigable du succès, le prendre invariablement pour règle de ses arrêts et pour arbitre de ses jugements, on a compris que la littérature et la critique véritables n'avaient au fond rien à démêler avec de pareils jugements et de pareils arrêts. Je ne roulerais pas que l'on pût se méprendre sur ma pensée. Aussi n'ai-je hâte de déclarer que chez M. Sainte-Beuve, qui n'a jamais voulu être autre chose qu'académicien, le culte du succès est évidemment désintéressé. Eh! mon Dieu, il aime le succès, tout simplement parce qu'il est de sa nature de l'aimer. Et il faut bien reconnaître qu'en ce point sa nature ressemble beaucoup à celle de presque tous nos gens de lettre. Qu'ils y prennent garde cependant, et qu'ils voient par quelques exemples empruntés à la carrière littéraire de M. Sainte-Beuve, jusqu'où cette petite faiblesse peut conduire.

BULLETIN DES CONNAISSANCES UTILES.

— Le Dr. Réveil a lu dernièrement à l'Académie de Médecine un mémoire sur les dangers qu'offrent la plupart des préparations cosmétiques. L'arsenic, le nitrate de mercure, l'huile de cantharides, la potasse caustique entrent pour une large part dans presque toutes ces drogues; l'espèce de savon appelé *savon de laitue* ne contient pas du tout de laitue; mais il est coloré en vert par le sesqui-oxide de chrome, d'autres sont teints en rose par le bi-sulfure de mercure. La plupart des vinaigres de toilette contiennent des acides qui exercent une influence funeste. Les teintures pour les cheveux connues sous les noms pompeux d'« Eau africaine », « Eau de la Floride », contiennent du nitrate d'argent, du soufre, de l'oxide ou de l'acétate de plomb. Le plus grand nombre de ces préparations servent à former sur les cheveux un sulfure de plomb, lequel donne une teinte plus ou moins foncée suivant que la dose est plus ou moins forte. On ne s'arrête d'ordinaire que lors qu'on a rendu à ses cheveux la teinte naturelle. De là la prétention des charlatans, qui annoncent que leurs drogues restaurent la chevelure et pour preuve

qu'elles rendent aux cheveux leur couleur naturelle. Tous les sels de plomb mis en contact avec la peau sont d'un usage plus ou moins dangereux, ils peuvent l'être beaucoup à la longue. Ils donnent des maux de tête, et peuvent prédisposer à la paralysie. Mais nous aurons peut-être mieux réussi à en détourner quelques uns de nos lecteurs, si nous disons que ces préparations irritent la peau et contribuent à donner des rides à la figure, ce qui est positif. Les préparations épilatoires sont toutes très-dangereuses et, dans tous les cas, nuisibles à la peau et au système nerveux; celle qui est connue sous le nom de *Lait antépileptique* contient du sublimé corrosif et de l'oxide de plomb. — *Journal de Médecine et de Pharmacie.*

— Les sources d'huile de pétrole promettent de devenir un objet important de commerce pour le Canada.

Déjà, depuis longtemps, l'huile de charbon a pris le chemin de l'Europe, où l'on commence à en faire une consommation considérable; elle y est employée aux mêmes usages qu'on l'emploie ici, mais surtout à l'éclairage.

Cependant les Canadiens négligent cette importante branche d'industrie et, avec la lenteur, le peu d'esprit d'initiative et le peu de confiance dans les choses nouvelles qui les caractérisent, ils laissent accaparer cette industrie par les Américains. Si les Canadiens ne se hâtent, il ne leur restera bientôt plus un arpent de terre où se trouve l'huile.

Mais quelque soient ceux qui exploitent ces sources, cela n'empêche pas le Canada d'en retirer de grands avantages, parce que c'est un objet d'exportation qui bientôt deviendra d'une haute importance.

On se plaignait de ne pouvoir transporter l'huile d'Enniskillen, — place la plus importante parmi celles qui la produisent — aux dépôts des chemins de fer ou dans quelque lieu convenable, à cause du mauvais état des routes, mais maintenant il y a une route macadamisée qui conduit de cette place au chemin de fer Great Western, et qui est presque terminée.

Il y a maintenant à Enniskillen seul à peu près trois cents puits qui donnent un rendement continu, outre un immense puits qui donne chaque jour six ou sept cents barils.

Si l'on se demande maintenant qu'est-ce qu'on fera de cette immense quantité d'huile recueillie chaque jour, où trouver des marchés pour la vendre? on pourra répondre que les États-Unis seuls en consommant déjà énormément, outre le Canada qui en emploie lui aussi sa bonne part.

Il n'y a pas encore trois ans que l'huile de pétrole est découverte, et elle est déjà répandue presque partout. On en exporte en Angleterre, en France, en Espagne, et l'automne dernier, il est parti de New-York un navire chargé de ce produit, pour se rendre en Italie.

Nous ne désespérons pas de voir l'huile de charbon universellement adoptée pour l'éclairage, car la lumière est une des premières nécessités de la vie, or, c'est la lumière que donne cette huile qui est la moins dispendieuse et la meilleure que l'on puisse obtenir.

Le Canada doit donc user de cette source de richesse que la Providence lui donne, sans cependant en abuser. L'exploitation de cette huile a droit à toute la sollicitude du gouvernement qui doit la protéger avec soin, et surveiller le mode qu'on emploie en l'exploitant, car, comme nous l'avons déjà dit, l'huile deviendra évidemment un objet d'exportation important.

Un marchand d'huile de charbon de Liverpool n'a pas craint de prophétiser qu'elle atteindrait de telles limites en quantité et en valeur, qu'elle rivaliserait avec le roi coton lui-même.

L'huile de charbon ne se trouve en grande quantité que dans trois localités seulement, à Enniskillen, dans le Haut-Canada, dans l'Etat de Pennsylvanie, et dans l'Etat de la Virginie. Enniskillen est sans contredit la plus abondante des trois. Il s'en trouve bien un peu quelque part ailleurs, en Canada et aux États-Unis, mais pas en quantité suffisante pour l'exploiter sur une grande échelle. Profitions donc de cette source de richesse que la Providence a mise au milieu de nous, et ne laissons pas des étrangers faire fortune dans notre pays, en exploitant l'huile de charbon, industrie qui ne demande pas de grands capitaux, ni une aptitude particulière, et que nous pouvons exercer tout aussi bien que les habitants de la république voisine. — *Journal de Québec.*

— La vigne sauvage qui croît dans plusieurs localités du Canada peut-elle être mise à profit et produire du vin?

Voilà une question dont la solution est fort désirable. Un M. de Courtenay, qui a passé une partie de sa vie dans les pays où se cultive la vigne, a loué le printemps dernier du colonel Sewell, de Québec, sa belle villa, près du Cap-Rouge. Trois plants de vigne avaient été déposés, il y a une douzaine d'années, par un des fils du propriétaire de St. Alban, près de la demeure de son père. Ces vignes, avantageusement disposées, pour recevoir les premiers rayons du soleil levant, eurent bientôt couvert de leurs ceps tout un pan de la maison; une seule néanmoins était féconde, et de cette vigne M. De Courtenay a enlevé 10 livres de raisin. Etant familier avec le procédé de la fermentation, il a su extraire dix bouteilles de vin, savoir : trois bouteilles de vin de première qualité et sept bouteilles de vin de seconde qualité, et ensuite cinq bouteilles de vinaigre. Le vin est d'une superbe couleur et ressemble, quant au goût et à la couleur, au Bordéoux. M. de Courtenay se propose de planter en vignes, le printemps prochain, dix arpents de terre.

Des Presses à Air dilaté d'Euclide Senécal, 4, rue St. Vincent, Montréal.